



Lettre mensuelle de décembre 2021

A l'attention des maires, conseils municipaux, citoyennes et citoyens

Bonjour à toutes et à tous,

- **Accident de Châteaulin : l'État coupable !**

Si vous avez manqué l'émission de *Cash Investigation* sur les déchets, nous vous rappellerons ici l'intervention de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. Si nous ne souhaitons pas revenir sur sa minoration de l'accident de Châteaulin qui a entraîné la distribution d'eau en bouteille à 180 000 personnes, il est important de souligner que la ministre renvoie la responsabilité à ENGIE. Ce qui nous fait dire que :

QUAND LE SAGE DÉSIGNE LA LUNE, L'IDIOT REGARDE LE DOIGT.

Il faut savoir que L'État est le premier actionnaire d'Engie dont le ministère de tutelle est celui de la Transition écologique. L'État est donc grandement responsable de ces pollutions.

<https://www.youtube.com/watch?v=SXoTQJ9hUUE&fbclid=IwAR0LIFtWwDPCrkZYIu5FGGxMA9meuNsBENLDs9SAc6uo3t9Fgkmr9rfT2Cg>

- **Lot : La Dépêche demande des nouvelles de l'Observatoire Participatif Scientifique Méthanisation**

<https://www.ladepeche.fr/2021/11/10/lot-observatoire-de-la-methanisation-au-point-mort-9919795.php>

Rappelons qu'en septembre 2016, les hydrogéologues agréés au sein de l'Observatoire Inter Karst, préconisaient :

- Interdire l'implantation de nouvelles industries ou de stockage de lisiers, engrais ou déchets;
- Favoriser une infiltration des eaux de pluies et usées après traitement plutôt qu'un rejet direct dans le ruisseau de la perte;
- Eviter la modification de l'occupation des sols;
- Favoriser les zones de prairies et de bosquets qui joueront un rôle de frein hydraulique contre les particules et lutteront contre la turbidité.

Or malgré cela, **le PNRCQ et la communauté de commune de CAUVALDOR envisagent** de poursuivre la construction d'usines de méthanisation dans leur périmètre de compétences

- **Une « mystérieuse » livraison**

Dans le Ségala - le méthaniseur de Labathude-, des **citoyens** nous ont informés de la livraison de cannes de maïs en **provenance du Gers**, entre 5 et 7 semi remorques. La préfecture confirme la livraison dite "**exceptionnelle**"... pour l'écologie, les porteurs de projets repasseront...

- **Méthanisation = mauvaise qualité de l'air**

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la mauvaise qualité de l'air est responsable chaque année de 67000 morts prématurés en France, dont environ 3 000 en Bretagne. Or, une étude scientifique anglaise vient de conclure que 60 % de la pollution aux particules fines proviendrait en réalité de la transformation de l'ammoniac, gaz issu des activités agricoles, dans l'air et particulièrement issu de l'épandage du digestat.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/pollution-aux-particules-fines-une-etude-inquietante-pour-les-poumons-des-bretons-8675e7a6-40a1-11ec-b2cb-c1e4c742feea?fbclid=IwAR0ivrCrdbK9VxmZL8dHJZuhrnrta5BMwcGDOoxksBFcGSXJ9_o0gvo_dog

France Bleu : Pourquoi la méthanisation pose problème ? Interview de J.P. Jouany du GREFFE

Jean-Pierre Jouany, vice-Président du Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable (GREFFE), était l'invité de Christophe Noiseux, sur France Bleu, pour traiter de la méthanisation et de son impact négatif sur l'environnement.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-h2o/pays-d-auvergne/pourquoi-la-methanisation-pose-probleme-avec-jp-jouany-du-grefe>

- CANTAL - à côté de chez nous

Méthanisation : les pouvoirs publics commencent à réagir !

La méthanisation prend un coup de barre

Canard, 24 nov 2021 p. 5

A Aurillac, deux méthaniseurs sont passés devant le juge. Ça schlingue !

AURILLAC, vendredi 19 novembre, s'est joué, selon l'un des avocats des parties civiles (M^e Jacques Verdier), le « premier procès sur les dévoiements et dérives de la méthanisation ». Pas moins de neuf heures d'audience...

Vertueuse, la méthanisation ? A priori, oui : produire du biogaz (avant d'en faire de l'électricité et de la chaleur) à partir des déjections animales tout en recyclant leurs résidus (le digestat) en super-fertilisant, il n'y a pas plus écolo. L'Etat pousse donc à la roue et subventionne allègrement.

Mais, dans le Cantal, 21 riverains, six exploitants agricoles, un transporteur routier, trois associations environnementales, la fédération locale de pêche et deux services de

l'Etat ont vite déchanté. Ils ont porté plainte pour « rejet en eau douce de substance nuisible », « déversement d'une substance dans les eaux souterraines », « exploitation d'une installation classée malgré une suspension administrative », « non-déclaration d'accident »...

Qui vole un œuf pourri

Dans leur viseur, l'entreprise Salers Biogaz et ses deux méthaniseurs, implantés en pleine cambrousse, à 10 km l'un de l'autre (« Le Canard », 4/11/20). Inauguré en septembre 2017, le premier a tenu dix-huit mois avant d'exploser, à la suite de la fissure d'une cuve. « Erreur de conception », plaide le pédégé, Olivier

Bouttes, à la barre du tribunal correctionnel. Aujourd'hui, c'est une ruine, qui sert de lieu de stockage au second, lequel a été mis en service mi-2018.

Celui-là pollue en continu depuis deux ans un ruisseau en lui balançant du jus de fumier. Les causes ? Un joint de casier qui lâche, une panne de courant, un bassin qui déborde à cause d'une forte pluie, une digue qui se fissure à cause de la sécheresse...

A la barre, le pédégé et ses employés ne font pas les malinges : « Je ne peux pas vous répondre », « Je ne comprends pas », « Ce n'est pas remonté jusqu'à moi ». Conséquences : cocktail d'odeurs d'œuf pourri, nuées de mouches pour les riverains, diarrhées, cures d'amaigrissement, avortements ou mort pour vaches, veaux, truies, goujons, vairons... « Une activité de Pieds-Nichelés », « des gens sans foi ni loi », « de l'amateurisme », pour les avocats d'œuf parties civiles et le procureur.

Lesquels réclament au total 250 000 euros d'amende, 291 729 euros de dommages et intérêts, de la prison avec sursis (un an pour le pédégé, six mois pour l'un des responsables du site) et l'interdiction d'œuvrer dans la méthanisation pendant cinq ans. Détail : le deuxième méthaniseur est toujours en activité... Le jugement tombera le 20 janvier. Stoppera-t-il la grande marche en avant des méthaniseurs ?

Barbara Pompili, le 12 mai dernier devant le Sénat, à propos d'incidents du même tonneau, minimisait : « Nous de-

bons donc mieux maîtriser les risques et les nuisances. Les incidents des dernières années le montrent bien : il y va de la protection de l'environnement comme de l'acceptabilité des projets. » On avance, donc : pas moins de 1 308 méthaniseurs déjà existants, 175 méthaniseurs actuellement en construction, 623 autres en projet... Et ce n'est pas fini : il est officiellement promis d'atteindre les 10 000 à l'horizon 2030 !

Avis de déchets

Pour les faire tourner, c'est déjà compliqué. Le patron de Salers Biogaz a reconnu avoir fait venir par camions depuis la Marne des patates impropres à la consommation, ou encore des fientes de volaille en provenance de Bretagne... Mais ce n'est pas assez ! C'est qu'ils sont gourmands, ces méthaniseurs, et si coûteux qu'il faut les rentabiliser à tout prix. Or les déchets animaux et végétaux ne suffisent pas à calmer leur appétit. Heureusement, en 2016, le législateur a autorisé les tenanciers de ces merveilleuses installations à ajouter dans leurs cuves jusqu'à 15 % de maïs ou de blé, logiquement destinés à la consommation des ménages, ou alors de l'avoine, du seigle, des pois fourragers et autres cultures destinées au bétail (et, là, ils peuvent en mettre autant qu'ils veulent). Champagne ! « Du coup, des terres sont massivement accaparées, on parle de l'équivalent de trois

départements d'ici à dix ans. Le prix du foncier grimpe, les sols ont du mal à se régénérer », note Georges Baroni, de la Confédération paysanne. Le CSNM, Collectif scientifique national méthanisation raisonnée, complète la liste : nombreuses nuisances locales (olfactives surtout), incidents et accidents à répétition (comme à Châteaulin, où, en août 2020, à la suite d'un déversement dans l'Aulne, 18 000 personnes avaient été privées d'eau potable pendant plusieurs jours), fuites de gaz à effet de serre, impacts négatifs sur les sols dus à l'épandage de digestat, et tout cela largement subventionné par l'Etat, qui rachète à bon prix garanti le biogaz... Pour le méthanite, un bonnet d'âne ?

Professeur Canardeau

PLAN GOUVERNEMENTAL CONTRE LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



TOUT VA TRÈS BIEN, M



https://www.lamontagne.fr/aurillac-15000/actualites/250-000-damende-requis-contre-l-exploitant-des-methaniseurs-du-pays-de-salers-apres-plusieurs-episodes-de-pollution_14047577/?fbclid=IwAR0-gnDnR8XJ_1W259Jw6DagzyPMfCtueZbFkw9f2mxhnLAmS8YuU4H8vRY

« Je n'ai toujours pas compris ce qu'il fallait faire pour que ces usines de méthanisation arrêtent de polluer, enchaîne le procureur, Paolo Giambiasi. La logique économique prévaut. On exploite, on exploite, on exploite. »

- Un syndicat des eaux alsacien s'oppose à la méthanisation

Le SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) de Munchouse et environs, qui assure la gestion et la distribution d'eau potable aux 4700 habitants des

communes de Munchouse, Hirtzfelden, Rustenhart et Roggenhouse, a depuis le début exprimé à maintes reprises son opposition et son inquiétude face au projet d'unité de méthanisation. Il a décidé à présent de poursuivre par voie judiciaire, la contestation de ce projet, en confiant notamment la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats Huglo Lepage et à l'ancienne ministre Corinne Lepage, une grande spécialiste des contentieux de l'environnement.

A notre connaissance, dans le Lot, aucune délibération, ni aucune action*, n'ont été entreprise au sujet des méthaniseurs par un quelconque syndicat des eaux. Les risques n'intéressent-ils pas ces organismes ?

***Les actions de préventions:** une demande de dérogation au dépassement des métabolites lié à certains pesticides utilisé pour les cultures de maïs.

- **Droits de l'Homme (XVème rencontre de Martel)**

Le 9 octobre dernier, la ligue des droits de l'homme organisait la XVe rencontre de Martel sur le thème : « **Liberté d'expression, la presse en danger ?** »

Si pour certains, le sujet n'aurait plus lieu d'être au sein de notre démocratie, rappelons qu'il y a quelques années, dans les locaux de la sous préfecture de Figeac, certaines personnes, présentes à une réunion, demandaient à Madame la sous-préfète la possibilité d'interdire certains articles abordant la méthanisation dans la presse et l'arrêt des lettres d'informations envoyées par le Collectif Citoyen Lotois aux mairies, car jugées « trop anxiogènes »...

Prenez soins de vous

Le Collectif Citoyens Lotois Membre du CNVMch

<https://www.cnvmch.fr/quoi-de-neuf>